

FLEURAT



Une commune où il fait bon vivre !



Votre mairie :

8, rue Jules Marouzeau 23320 FLEURAT

Téléphone : 05 55 51 00 28

Email : fleurat.mairie@gmail.com

Site internet : fleurat.fr

M. RINGUET, maire : 06 13 02 87 59

D. MONTENON, 1^{ère} adjointe : 06 61 74 95 80

J. BONNAVAL, 2^{ème} adjointe : 06 07 03 42 45

F. JEANROT, 3^{ème} adjoint : 06 86 00 26 91

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi : 14h30 à 17h30

Le vendredi : 9h à 12h

Site de l'administration française :

Service-public.fr



Sommaire :

Contacts	p 1
Le mot du maire	p 2
Réunions du conseil municipal	p 3 à 13
Travaux	p 14 - 15
Evènements agréables	p 16 à 18
À découvrir	p 19
Entreprises	p 20 - 21
Associations	p 22 à 27
Etat civil	p 28



Numéros d'urgence :

SAMU : 15

Police Secours : 17

Pompiers : 18 ou 112

Urgences médicales

(nuit et week-end) : 05 55 41 82 02



NOUVEAU
Eau potable (problèmes administratifs)

Tél : 05 87 23 10 00

Dépannage 24H/24 - 7J/7

Tél : 05 87 23 10 01



ordures ménagères :

Site : Evolis.23.fr,

Tél : 05.55.89.86.00

Le mot du maire



Mesdames, Messieurs,

Nous venons de tourner la page de 2023, année de crise économique majeure avec des augmentations de charges très importantes pour les ménages et pour nos collectivités (notamment le coût des énergies).

Comme vous avez pu le constater votre conseil municipal a su réagir, notamment sur l'éclairage public, avec une réduction de l'amplitude horaire de 2h et une coupure totale durant la période estivale de juin à fin août. La consommation de janvier à novembre inclus est passée de 16 900 Kwh en 2022 à 11 407 Kwh en 2023.

Nous avons également baissé les taux des impôts locaux 2023 ce qui a permis d'atténuer la hausse des bases d'impositions fixées par l'Etat.

Le chantier de rénovation d'une grange en logement dans le secteur de l'église s'est achevé et va être mis à la location. De nouveaux projets sont en cours d'étude et seront validés en fonction des subventions obtenues, nous vous tiendrons informés.

2

L'eau, un enjeu départemental majeur pour les années à venir au vu de l'évolution climatique... c'est pour cette raison que ce sont les communautés de communes qui prendront la compétence de l'eau potable au 1^{er} janvier 2026. Notre com-com Bénévent-Grand Bourg s'est engagée dès le 1^{er} janvier 2024 afin de bénéficier d'une ingénierie dédiée et financée par l'agence de l'eau. Fleurat était la seule commune à avoir transféré en 2017 cette compétence à Evolis 23. Désormais, elle sera assurée par le syndicat Gartempe-Sédelle à qui nous avons déjà transféré la compétence « production ». Les tarifs de l'eau seront donc harmonisés et malheureusement à la hausse pour notre commune, qui, jusqu'à maintenant avait réussi à les maintenir au plus bas. Il appartient à chacun d'économiser l'eau, si précieuse maintenant, par des gestes responsables de tous les jours.

Un mot d'encouragement pour nos associations qui ont développé un nombre important d'activités cette année, apportant un lien social dynamique pour notre petite commune, n'hésitez pas à les rejoindre.

Je rappelle également que l'ensemble des conseillers et adjoints restent disponibles et à votre écoute pour toutes suggestions permettant l'amélioration de la vie des citoyens de notre commune.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre bulletin municipal.

Bonne et heureuse année 2024.

Michel RINGUET

Des extraits des réunions du conseil municipal

Les procès verbaux des réunions du conseil municipal sont consultables dans leur intégralité , soit sur le site internet de la commune : fleurat.fr, soit à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat

28 février 2023

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2023



Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT adjoints, M. BARDET, Mme BARRAT, MM.GIVERNAUD, JOFFRE, PINAUD

Absent : M. AFONSO

M. GIVERNAUD a été désigné secrétaire de séance.

Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le conseil municipal autorise le maire à recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel occupant un emploi permanent lorsque cet agent est indisponible.

Participation aux frais de scolarité des écoles de Saint-Vaury

La participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et primaire est fixée à 550 € par enfant pour l'année scolaire 2022/2023, 650 € pour l'année 2023/2024 et 750 € pour l'année 2024/2025.

Arrachage de haie et pose de clôture au n°4 route de Brézenty

Suite au courrier des locataires du n°4, un devis a été demandé à M. PINARD. Le conseil municipal accepte ce devis d'un montant de 1 750 € HT soit 2 100 € TTC.

Résultat de la consultation sur la sonnerie de la cloche et devis

Le résultat de la consultation effectuée auprès des habitants électeurs du bourg et du village des Plats concernant la demande de faire sonner la cloche à 12h et 19h est le suivant :

avis favorable : 65 ; avis défavorable : 7

Le conseil trouvant le montant des devis de travaux élevé décide d'en demander à d'autres entreprises.

Question diverse

Demande d'acquisition de vaisselle par l'amicale Fleuratoise : demande acceptée.

29 mars 2023

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2023



Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT adjoints, MM. AFONSO. BARDET, Mme BARRAT, MM. GIVERNAUD, JOFFRE, PINAUD
M. GIVERNAUD a été désigné secrétaire de séance.

Approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2022

Les comptes administratifs des budgets principal et CCAS sont approuvés par le conseil municipal et les comptes de gestion dressés par le receveur municipal concernant l'exercice 2022 sont acceptés sans observation.

budget principal 2022

Section de fonctionnement :
- dépenses : 198 104,27 €
- recettes : 307 414,81 €
Soit un excédent de 109 310,54 €

Section d'investissement :
- dépenses : 199 103,13 €
- recettes : 534 907,13 €
soit un excédent de 335 804 €

Le résultat de l'exercice est un excédent de 445 114,54 €

Excédent antérieur reporté : 298 114,38 €

L'excédent du budget CCAS est de 333,53 €.

Le résultat cumulé global est un excédent de 743 562,45 €.

4

Vote du budget primitif principal 2023

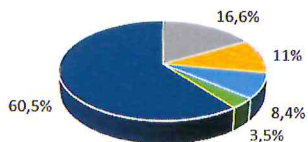
Monsieur le maire présente le budget primitif principal 2023, équilibré en dépenses et en recettes, d'un montant total de 1 867 646,50 € :

. 943 230,29 € en section de fonctionnement,

. 924 416,21 € en section d'investissement.

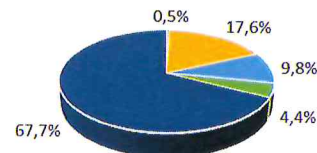
Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce budget.

Dépenses de fonctionnement



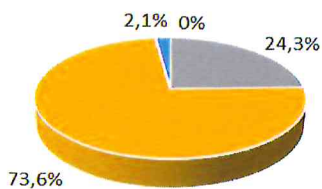
- charges à caractère général
- frais de personnel
- charges de gestion courante
- dépenses réelles de fonctionnement
- virement à l'investissement

Recettes de fonctionnement



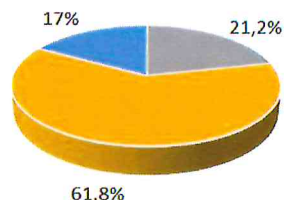
- vente et prestations
- impôts et taxes
- dotations et subventions
- produits de gestion
- résultat reporté de 2022

Dépenses d'investissement



- travaux d'équipement courant
- travaux de rénovation
- emprunts et cautions
- solde investissement 2022

Recettes d'investissement



- subventions d'investissement
- virement de la section fonctionnement
- recettes financières

Vote des subventions 2023

Les subventions sont votées à l'identique de l'année 2022.

Participation voyage scolaire

Les familles de deux élèves de classe de 3ème du collège Louis Durand de Saint-Vaury ont reçu une participation de 50 € pour le voyage scolaire de leur enfant en Normandie-Angleterre.

Extension du parc d'activités de La Croisière

Le conseil municipal donne un avis favorable dans le cadre de la concertation préalable au projet d'extension du parc d'activités de La Croisière. Le développement de ce parc est essentiel pour accueillir de nouvelles entreprises génératrices d'emplois, donc de nouvelles familles qui contribueront à faire vivre nos commerces, nos services, nos écoles.

Déclassement et aliénation d'une partie de voie communale aux Plats

L'enquête publique sur le déclassement d'une partie de la voie communale n°24 et de son intégration dans le domaine privé de la commune puis de son aliénation a eu lieu du 9 au 23 janvier. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le conseil municipal après en avoir délibéré, demande à monsieur BRY de faire intervenir à ses frais un géomètre, fixe le prix de vente à 1 € le m², désigne maître LOYTIER pour la réalisation de l'acte de vente, charge monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer l'acte.

Questions diverses et informations :

- Désistement pour l'acquisition de la parcelle B 1712 au lotissement chemin des Parinauds.
- Demande d'autres devis pour le lavoir des Loges.
- DETR Evolis 23 acceptée pour les travaux de voirie rue Genty et chemin des Parinauds.
- Communication de la note d'Evolis 23 concernant la gestion de l'eau et les travaux prévus.

16 mai 2023



Date de convocation du conseil municipal : 6 mai 2023

Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT, adjoints, MM. AFONSO, GIVERNAUD (à partir de 19h53), JOFFRE

Excusés : Mme BARRAT, M. PINAUD

Absent : M. BARDET

M. AFONSO a été désigné secrétaire de séance

Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de baisser les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

- taxe d'habitation : 7,52 %
- taxe foncière bâtie : 33,60 %
- taxe foncière non bâtie : 68,04 %

ce qui porte le produit fiscal attendu à 94 130 €.

Courrier Groupama puis avis sur la poursuite de la mise en service de la sonnerie de la cloche.

6

Monsieur le maire donne connaissance du courrier réponse de Groupama qui fait suite à la demande de la commune : deux administrés avaient adressé une mise en cause préalable concernant le souhait de la commune de faire sonner la cloche de l'église à 12h et 19h. Après échange d'idées, le conseil municipal par 5 voix pour et 1 voix contre décide de poursuivre l'électrification de la cloche.

Courrier de Mme MAROUZEAU pour la création d'un assainissement pour les maisons du bas du bourg

Par courrier Mme MAROUZEAU souhaite que la commune fasse réaliser un assainissement semi-collectif pour les maisons du bas du bourg qui ne sont pas aux normes ou qui souhaiteraient se raccorder à cet assainissement s'il existait.

Le conseil décide de ne pas faire réaliser cet assainissement dans un avenir proche. Il n'est pas opposé à la réalisation d'un assainissement semi-collectif privé sur le terrain de Mme MAROUZEAU.

Convention d'adhésion au service de médecine agréée du CDG 23 et autorisation de signature

Les collectivités doivent répondre aux obligations réglementaires d'examen par des médecins agréés dans le cadre des saisines du conseil médical unique ou dans le cadre du suivi administratif des agents. Afin de faciliter les demandes d'examens médicaux, le CDG propose aux collectivités une adhésion à son service de médecine agréé dans le cadre des arrêts maladie (congé longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique...). Seul l'examen médical sera facturé à la collectivité soit 50 € par examen demandé.

Le conseil municipal accepte d'adhérer à ce service du CDG, autorise le maire à signer la convention avec le centre de gestion portant adhésion au service de médecine agréé et à inscrire les crédits au budget.

Devis sauvegarde des données

Le devis de la société XEFI pour la sauvegarde des données de l'ordinateur de la mairie est accepté, il se détaille ainsi :

- forfait sauvegarde du poste : 100Go : 49 € HT/mois soit 58,80 € TTC
- tranche de 25 Go supplémentaires : 18 € HT/mois soit 21,60 € TTC
- les frais d'accès au service d'un montant de 150 € HT payables une seule fois.
- le coût mensuel sera facturé 80,40 € TTC à la collectivité

Adressage

Le conseil municipal valide l'ensemble de la numérotation des bâtiments existants ou futurs et apporte les modifications sur certains numéros existants au cadastre et non placés au bon endroit :

Village de Brézenty :

- parcelle A 863 : 7 Brézenty
- parcelle A 1927 : 6 Brézenty

Village du Peux :

- parcelle B 385 : 2 le Peux

Village des Fougères :

Parcelle B 1735 : 27 les Fougères

Devis reliure du registre des délibérations

Le conseil municipal valide le devis de la Reliure du Limousin pour relier les délibérations sous forme de registre pour un montant de 224,25 € HT soit 236,58 € TTC.

7

Questions diverses et informations :

- Devis lavoir des Loges : une nouvelle visite du lavoir est demandée à Evolis 23.
- Une pétition a été déposée à la mairie au sujet d'un chemin d'exploitation non cadastré, labouré et ensemençé récemment.
- Un courrier sera fait à l'agriculteur qui a labouré des parties de chemins ruraux cadastrés pour qu'il les remette en état.
- A la demande des habitants du Peux, un panneau sera posé, limitant la vitesse à 20 Km/h dans le village.
- Monsieur le maire informe le conseil du courrier de M. MAVIGNER, vice-président de l'ASSIF, il assure les fonctions de président suite à la démission de M. GUERIN, jusqu'à l'assemblée générale du 17 juin 2023.
- A la demande de Mme BONNAVAL, un devis sera demandé à Evolis 23 pour empierrier une partie du chemin du Bost au Vergnoux.

17 juillet 2023

Date de convocation du conseil municipal : 4 juillet 2023



Présents : M. RINGUET, maire, Mme BONNAVAL, M. JEANROT adjoints, MM AFONSO, BARDET, Mme BARRAT, MM. GIVERNAUD, JOFFRE, PINAUD
Excusée : Mme MONTENON

M. GIVERNAUD a été désigné secrétaire de séance

Adhésion des communes de Saint-Silvain Bellegarde et Saint-Quentin la Chabanne au SDIC 23

Le conseil accepte l'adhésion au SDIC 23 des deux communes précitées.

Motion d'opposition à la création d'une consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique

La commune de Fleurat s'oppose fermement à la création de ce dispositif de consignation des bouteilles en plastique et rejoint en cela la position portée par les syndicats de déchets et intercommunalités, associations d'élus et de consommateurs.

En conséquence, les élus du conseil municipal à l'unanimité :

8

- réaffirment leur engagement pour le maintien du service public de collecte et de traitement des emballages ménagers ;
- s'opposent à l'instauration d'une consigne pour recyclage des bouteilles en plastique et demandent au gouvernement de surseoir à son projet ;
- rappellent leur volonté de travailler avec l'ensemble des parties prenantes afin de définir les actions à mettre en œuvre pour atteindre le taux de 90% de collecte pour le recyclage des bouteilles en plastique, mais aussi l'autre objectif de la France qui est de diviser par deux le nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici 2030 ;
- attendent du gouvernement qu'il défende auprès de la Commission Européenne la spécificité et l'intérêt de notre service public de collecte et de traitement des déchets ménagers par la promotion de dispositifs alternatifs à la consigne.

Devis empièrrement chemin du Bost au village du Vergnoux

Le montant est de 8 490,25 € HT soit 8 860,10 € TTC.

Le conseil municipal décide de faire réaliser ces travaux et autorise le maire à signer le devis.

Devis Evolis 23, réfection du lavoir des Grandes Loges

Après avoir demandé plusieurs devis, le conseil municipal retient celui d'Evolis 23 qui est plus complet et traite l'intérieur et l'extérieur du lavoir pour un montant de 7 118,12 € HT soit 8 541,74 € TTC et autorise le maire à signer le devis.

Motion au SDEC pour le renforcement du réseau électrique des Grandes Loges

Le conseil municipal attire l'attention du SDEC sur la situation du réseau électrique qui dessert le village des Grandes Loges à la requête des habitants de ce village. La longue ligne qui dessert les habitations du village des Grandes Loges à partir d'un transformateur qui est situé aux Petites Loges ne semble plus adaptée pour fournir l'énergie nécessaire aux nouveaux usages notamment la recharge des véhicules électriques.

Les habitants des Grandes Loges qui souhaitent s'équiper d'un véhicule électrique sont actuellement freinés par le problème du rechargement des batteries.

ENEDIS qui est intervenu à plusieurs reprises ne peut apporter de solution et ne peut fournir en l'état du réseau la puissance électrique correspondant aux abonnements souscrits et nécessaires aux usagers du village.

Le conseil municipal demande en conséquence au SDEC de bien vouloir étudier cette situation et procéder si possible au renforcement du réseau électrique des Grandes Loges.

Questions diverses et informations

- Courrier de MM. JEANROT Serge et BOUCHAUD Jean, Mme BOUCHAUD Yvonne, demandant que les épicias voisins du mur du cimetière et sources de nuisances soient élagués. Une lettre sera adressée à la propriétaire.
- Demande de subvention pour le tour du Limousin : étant donné que la communauté de communes en a déjà versé une, la commune n'en versera pas
- Courrier de l'AMF pour un soutien financier à la commune de Pontarion : aucune participation
- Suite au courrier de M. GAILLARD et Mme SEGUIN concernant la divagation de moutons sur leur propriété, réponse écrite sera faite ainsi qu'un courrier au propriétaire des animaux.
- M. le maire informe qu'un lampadaire du lotissement des Parinauds a été heurté. Une déclaration de sinistre sera faite auprès de Groupama.
- Création de voirie aux Grandes Loges : M. le maire informe qu'il a rencontré M. et Mme CRESPEAU. Ils souhaiteraient que la commune prenne en charge la création d'une voie afin de desservir leur habitation ainsi que celle de la famille HERMANT. Les membres présents sont d'accord sur ce projet.
- Transfert compétence eau : M. le maire informe le conseil que la communauté de communes prendra la compétence eau au 01.01.2024. Une réunion entre le syndicat Gartempe-Sédelle, Evolis 23 et la commune doit avoir lieu rapidement pour organiser le transfert et les modalités financières.

9

4 septembre 2023

Date de convocation du conseil municipal : 16 août 2023

Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT adjoints, M. AFONSO, Mme BARRAT, MM. GIVERNAUD, JOFFRE

Excusés : MM. BARDET, PINAUD

M. GIVERNAUD a été désigné secrétaire de séance.

Transfert de la compétence globale de l'eau à la com.com

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les communautés de communes vont prendre la compétence eau au 1^{er} janvier 2026. Il explique que la communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg envisage de prendre la compétence au 1^{er} janvier 2024 pour bénéficier d'une ingénierie dédiée et financée par l'agence de l'eau (sur 2 ans). Elle l'a déléguera ensuite aux deux syndicats de son territoire, à savoir SIE de l'Ardour et Syndicat Gartempe-Sédelle.

Le conseil municipal, par 7 voix pour et 1 abstention, accepte ce transfert au 01.01.2024.



Evolis 23—retrait de compétence « transport, stockage et distribution d'eau potable »

Monsieur le maire présente la délibération de la Communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg actant la prise de compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2024. Il indique que cette prise de compétence suppose le retrait par la commune de Fleurat de la compétence « transport, stockage et distribution d'eau potable » d'Evolis 23, puis son adhésion au syndicat Gartempe-Sédelle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 7 voix pour et 1 abstention, demande ce retrait à la date du 30 novembre 2023, autorise monsieur le maire à signer tout document nécessaire, notamment les procès-verbaux de transfert et les avenants de transferts de contrats ou marchés en cours.

Demande d'intégration au sein du SIAEP Gartempe-Sédelle au 01.12.23 pour la compétence transport, stockage, distribution de l'eau

Monsieur le maire, suite aux délibérations de transfert de la compétence eau au 01.01.2024 à la communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg et de retrait de la compétence « transport, stockage et distribution de l'eau potable » à Evolis 23 sollicite le conseil municipal pour demander l'intégration au sein du SIAEP Gartempe-Sédelle de l'intégralité de la compétence eau à savoir : production, stockage, transport et distribution à compter du 01.12.2023.

Le conseil municipal, par 7 voix pour et 1 abstention, vote pour cette intégration au 01.12.2023 et autorise monsieur le maire à signer tout document nécessaire à ce transfert de compétence.

Devis remplacement du mât et de la lanterne du lampadaire chemin des Parinauds et prise en charge par Groupama

Suite aux dégradations commises sur un lampadaire chemin des Parinauds, une déclaration de sinistre a été faite auprès de GROUPAMA ainsi qu'une demande de devis de remise en état auprès de Spie City-Networks qui en avait assuré la pose. Le montant du devis pour le remplacement du mât accidenté est de 1 900 € HT soit 2 280 € TTC et GROUPAMA propose une indemnité de 1 076,34 € ce qui représente un reste à charge de 1 203,66 € TTC pour la commune.

Le conseil municipal après délibération, décide de faire remplacer le mât accidenté, accepte le devis de Spie CityNetworks et l'indemnité de GROUPAMA et autorise le maire à signer le devis.

10

Motion contre la fermeture des antennes du SSIAD de Le Grand-Bourg et Dun-le-Palestel

Le directeur de l'EHPAD de Bénévent-L'Abbaye a averti les maires du Grand-Bourg et Dun-Le-Palestel de la fermeture prochaine des antennes du SSIAD présentes sur ces deux communes et ce, sans vote du Conseil d'Administration. Cette décision, sans concertation, pour des raisons avancées d'économie et de réorganisation paraît totalement infondée.

Les économies attendues, de l'ordre de 15 000 €, coût actuel de ces deux antennes, seront en cas de regroupement sur le site de Bénévent-L'Abbaye, insignifiantes par rapport aux futures charges engendrées par les coûts de transport dûs à l'augmentation importante du nombre de kilomètres parcourus. De plus, le temps passé en transport au départ de Bénévent-L'Abbaye pour revenir sur Le Grand-Bourg ou Dun-Le-Palestel sera clairement du temps de soin en moins consacré aux bénéficiaires.

Cette décision, au final n'aurait que des effets néfastes sur les finances de l'EHPAD, le service rendu et les employés.

Afin de préserver le maillage territorial et la qualité du service de soins, nous demandons le maintien des antennes du SSIAD du Grand-Bourg et Dun-Le-Palestel.

Questions diverses, informations

- Un devis avec dossier DETR va être demandé à Evolis 23 pour la réfection de la route des Saillants.
- Réflexion sur les travaux à venir.

26 octobre 2023



Date de convocation du conseil municipal : 20 octobre 2023

Présents : M. RINGUET, maire, Mme MONTENON, M. JEANROT adjoints, M. BARDET, Mme BARRAT, MM. GIVERNAUD, JOFFRE

Excusés : Mme BONNAVAL, MM. AFONSO, PINAUD
M. GIVERNAUD a été désigné secrétaire de séance

Devis remplacement du copieur

Monsieur le maire présente deux devis pour le remplacement du copieur acquis fin 2017 et dont le contrat d'entretien arrive à échéance. : le premier de XEFI pour un montant de 4 100 € HT soit 4 920 € TTC, le second de KOESIO d'un montant de 3 170 € HT soit 3 804 € TTC.

En ce qui concerne le contrat de maintenance, seule la facturation trimestrielle du nombre de copies diffère : 5 000 impressions monochromes et 1 250 impressions couleur pour XEFI et 1 000 impressions monochromes et couleur pour KOESIO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 voix pour et 1 abstention, accepte le devis de KOESIO.

Avenant n°1 au marché de travaux lot n°1 maçonnerie transformation d'une grange en logement

11

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de faire réaliser des travaux en plus ou moins-value pour la création d'une coursive en façade arrière de la maison. Il est nécessaire d'effectuer un avenant pour le lot n°1 : maçonnerie.

Le montant de l'avenant est de 4 582,03 € HT soit 5 498,44 € TTC

Le montant du marché initial était de 119 897,16 € HT soit 143 876,59 € TTC

Le nouveau montant total du marché sera de 124 479,19 € HT soit 149 375 ,03 € TTC

Le conseil municipal accepte les travaux supplémentaires et leur montant.

Proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'étude de faisabilité du n°7 rue Etienne Louis Genty

La proposition de la SELARL GALLERAND-RIBEAUDEAU pour une étude de faisabilité pour la réhabilitation d'une maison en logement, sise 7 rue Etienne Louis Genty, est de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC.

Le conseil municipal accepte la proposition.

Redevance télécoms 2023

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par ORANGE France est de 814,30 €. €.

Evolis 23-transfert de compétence « traitement des déchets » -mise à jour des statuts

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte :

- l'adhésion à Evolis 23 des communautés de communes Creuse Grand-Sud, Marche et Combraille en Aquitaine et du SICTOM de Chénérailles avec le transfert de la compétence « traitement des déchets » au 1^{er} janvier 2024
- l'extension du périmètre d'intervention d'Evolis 23 sur la communauté de communes Creuse Sud-Ouest sur la partie de son territoire non couverte par Evolis 23 ou le SICTOM de Chénérailles, pour la compétence « traitement des déchets » au 1^{er} janvier 2024
- la modification des statuts d'Evolis 23 telle que présentée.

Evolis23-transfert de compétence « SPANC » par la communauté de communes Creuse Sud-Ouest

Monsieur le maire indique au conseil municipal que par délibération du 19/09/2023, le Comité Syndical d'Evolis 23 a accepté le transfert de la compétence « SPANC » par la communauté de communes Creuse Sud-Ouest, entraînant de fait un élargissement du périmètre d'intervention du syndicat. Il indique que cet élargissement est soumis à l'accord des adhérents actuels d'Evolis 23.

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande d'élargissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, l'accepte à compter du 1^{er} janvier 2024.

Tarif de la mise en location de la maison n°1 chemin des Parinauds

Après étude du rapport surface/montant des loyers en vigueur pour les autres locations, le loyer est fixé à 540 € par mois, charges non comprises. Cette location sera disponible au 1er février 2024.

Décision modificative

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à la décision modificative suivante et à passer les écritures au budget principal pour permettre de finir de payer les charges de personnel de fin d'année, le remplacement du lampadaire au lotissement des Parinauds et le photocopieur

12

IMPUTATIONS /LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN 2023	PROPOSITIONS NOUVELLES DM 2	
		dépenses	recettes
012 - charges de personnel			
compte 6411	56 000,00	1 000,00	
compte 6413	10 000,00	9 000,00	
011 charges à caractère général			
compte 635	4 200,00	1 200,00	
en INVESTISSEMENT			
compte 21538 opération 37	0,00	2 300,00	
compte 2183 opération 27	2 000,00	2 000,00	
TOTAL		15 500,00	
011 charges à caractère général			
compte 6068	2 000,00	-1 900,00	
chapitre 65			
compte 6554	85 000,00	- 9 300,00	
en INVESTISSEMENT			
Compte 2157	50 000,00	-4 300,00	
TOTAL		-15 500,00	

Budget principal, prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023, soit 680 289,63 € au chapitre 23 et 1 000 € au chapitre 20, et ce avant le vote du budget primitif 2024.

Création de voie communale au village des Grandes Loges

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de M. et Mme CRESPEAU, propriétaires au village des Grandes Loges : actuellement ils sont obligés de passer sur la propriété de M. CORBETT pour accéder à leur propriété et la SCI HERMANT est obligée de passer sur la propriété de M. CORBETT et de M. et Mme CRESPEAU pour aller chez elle.

M. et Mme CRESPEAU et M. CORBETT se sont engagés par écrit à céder à titre gratuit le terrain nécessaire à la création d'une voie communale en prolongement de celle qui existe déjà pour desservir les propriétés de M. et Mme CRESPEAU et de la SCI HERMANT.

M. et Mme CRESPEAU demandent à la commune de prendre en charge les frais de bornage, l'aménagement de cette voie et les frais de notaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de création de voie et la prise en charge de l'ensemble des frais liés à cette création.

Questions diverses

- Un courrier a été reçu pour une demande d'acquisition d'une partie de biens de section, contact sera pris avec la Préfecture afin de connaître la procédure exacte pour la vente de tels biens.

- La commune s'informerait auprès de l'UTT La Souterraine afin de voir ce qu'il est possible de faire pour sécuriser le carrefour de la D56 avec la VC 45.

14 décembre 2023

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2023

Sonnerie de la cloche : modalités de mise en service

Demande d'acquisition d'une partie des biens de section des Fougères

Communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg : finances – adoption du montant des attributions de compensation 2024 – modification dans le cadre d'une révision libre

Institution de la prime pouvoir d'achat exceptionnel forfaitaire,

Avenant n°2 au marché de travaux lot n°1 maçonnerie transformation d'une grange en logement

Devis Evolis 23, création de voirie aux Grandes Loges

Devis remplacement ordinateur comptabilité

Questions diverses

Le procès-verbal de cette réunion ne sera publié qu'après son approbation au prochain conseil municipal de l'année 2024.



Travaux



Transformation de la grange en maison avant et après travaux



14



Goudronnage chemin des Parinauds et rue Louise Pichon

Travaux



Travaux de signalisation



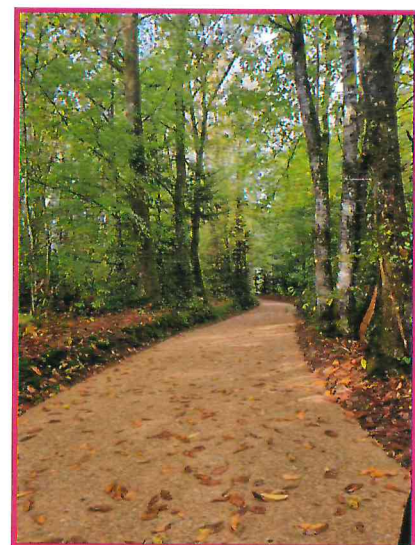
À partir de ce panneau, la vitesse est limitée à 50 km/h



Des bandes de stop et de céder le passage ont été repeintes



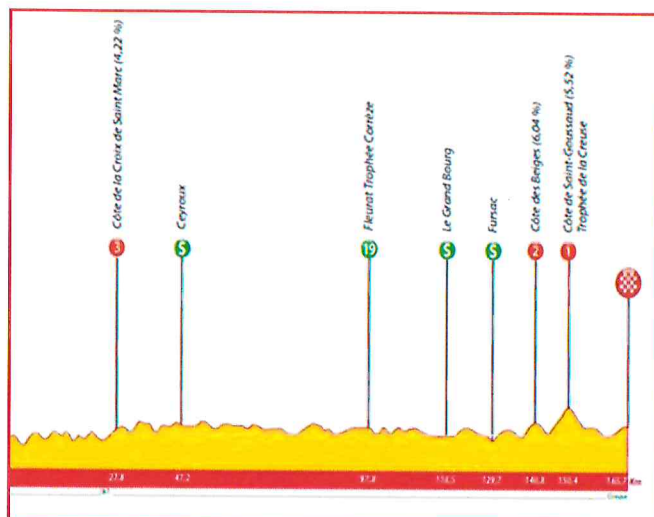
Le chemin du Bost avant et après travaux d'empierrement



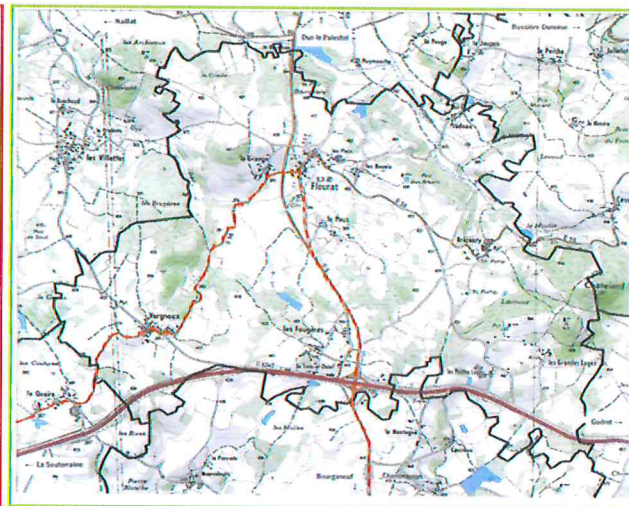
Il est passé par là le Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine.

La 56^{ème} édition a eu lieu du 15 au 18 août 2023, avec 126 coureurs engagés répartis dans 18 équipes.

Le 15 août, la 1^{ère} étape a conduit les coureurs de Rilhac-Rancon (Haute-Vienne) à Bénévent-l'Abbaye (Creuse), course de 165,7 km avec des petites routes et de nombreuses difficultés, en passant dans toutes les communes de la com.com Bénévent-l'Abbaye - Grand-Bourg.



Source internet : Tour du Limousin 2023 – 1^{ère} étape



Le circuit dans la commune de Fleurat

. 15h36 : Venant de Grand-Bourg, c'est l'entrée dans Fleurat par le bas de la rue Jules Marouzeau. Au sprint « Trophée Corrèze », quatre échappés se sont présentés avec 1'30'' d'avance sur le peloton.

Après un virage à 90° au coin de la maison natale de Jules Marouzeau, les coureurs ont emprunté la D 56 pour rejoindre Le Vergoux.



.15h40 : Les quatre coureurs de tête ont traversé le village du Vergnoux. 2'plus tard, le peloton est arrivé, compact, roulant à vive allure avec des hommes au coude à coude. Ils ont continué leur route vers La Quaire, commune de Saint-Priest-la-Plaine.



Une Fleuratoise récompensée au Sommet de l'Elevage à Cournon d'Auvergne.

Félicitations à Justine LARAUD et à ses parents.

Du 3 au 6 octobre 2023, s'est tenue la 32^{ème} édition du Sommet de l'Elevage, à Cournon d'Auvergne. Ce salon européen a accueilli 115 000 visiteurs de tous pays et 1 681 exposants en majorité européens. (extrait du communiqué de presse du 6/10/2023)

Le 3 octobre, Justine a remporté deux prix au concours national de la race Hereford :

-1^{er} prix dans la catégorie vache suitée pour « Osiris » et son veau « un as ».

-1^{er} prix de la meilleure femelle du concours race Hereford pour « Osiris ».



Justine et Laurent, son père

La race Hereford est originaire du sud-ouest de la Grande-Bretagne. Race à viande, elle apparaît comme la plus commercialisée dans le monde. Elle est considérée comme docile, rustique, d'une grande facilité de vêlage et est reconnue pour la qualité de sa viande grâce à une bonne valorisation de l'herbe.

Team Creuse Fishing 23 une association à découvrir

Basée à Brézenty, l'association Team Creuse Fishing 23 a été créée en 2018 autour d'un noyau de passionnés de pêche sportive.

L'objet de l'association est la découverte, la pratique, le développement et la promotion des pêches sportives, en particulier celles de compétition avec application des règlements établis par le comité directeur de la Fédération française des Pêches Sportives (FFPS) et le Comité Départemental des Pêches Sportives de la Creuse (CDPS 23).

Riche de 34 membres dont 28 licenciés, l'association constitue le plus gros club de pêche sportive de la Nouvelle Aquitaine en 2023. Les membres de ce club multipêches organisent et participent à des championnats et compétitions dans toute la France. Il compte dans ses rangs plusieurs pêcheurs évoluant au plus haut niveau national ainsi que des champions de France dans différentes disciplines. Il présente également plusieurs arbitres au niveau national.

En 2023, l'association a organisé six manifestations :

- Le 1er Master des 3 Lacs, les 3 et 4 juin sur les lacs de Champsanglard et de l'Âge. Cette manifestation d'envergure nationale a attiré une partie des spécialistes de la pêche au feeder en France.
- le 3e Stage jeune multipêche les 1er et 2 juillet sur le plan d'eau communal de Saint-Vaury où 12 jeunes stagiaires âgés de 13 à 17 ans ont pu découvrir ou approfondir différentes techniques au moyen d'ateliers mis en place par nos bénévoles
- Le 4e open des Rivaud sur le lac d'Eguzon le dimanche 28 août 2022 qui est devenu un rendez incontournable des pêcheurs au feeder.
- Le Championnat de France carpe batterie senior, D3 zone 6 sur le plan d'eau du Sérail (Abzac) du 25 au 29 mai.
- Le championnat R2 feeder Limousin les 7 et 8 mai sur les lacs de Champsanglard et de l'Age.
- Le championnat D2 feeder Zone A les 12, 13 et 14 mai sur les lacs de Champsanglard et de l'Age.

La saison 2023 a été couronnée de succès lors des championnats. Pour la carpe batterie trois de nos équipes concouraient en 1ere division nationale carpe batterie (8^e, 13^e et 27^e) et une en deuxième division. Le club a également pris la troisième place à la coupe des clubs Nouvelle-Aquitaine.

Pour le feeder, les six pêcheurs engagés sur la Régionale 2 ont validé leur montée avec en prime un titre de champion et vice-champion du Limousin. La Régionale 1 est couronnée pour un de nos pêcheurs par une victoire et un titre de champion de Nouvelle-Aquitaine et par le maintien de deux autres. Un nouveau titre de champion de Nouvelle Aquitaine est remporté dans la catégorie Master Vétérans. Enfin, dans la technique moulinet, après sa superbe 3^{ème} place nationale en 2022, notre pêcheur participant à la 1ere division nationale assure son maintien.

Nos pêcheurs ont également participé à de nombreux concours, open et enduro : 38 participations pour 5 victoires, 10 podiums et 22 places dans le top 10. Les jeunes sont également mis à l'honneur avec une victoire lors de la finale Championnat départemental de Haute-Vienne.

Sur l'ensemble de la saison, 26 membres se sont impliqués au moins une fois sur une manifestation organisée par le club en tant que commissaire, arbitre ou organisateur, démontrant leur engagement et leur implication au sein de l'association.

L'équipe du TCF 23

Team Creuse Fishing 23
6, Brézenty
23320 Fleurat
teamcreusefishing23@creuse.fr
Team Creuse Fishing 23



Entreprises



Didier MARCILLAUD, magnétiseur
2 La Grange
05 55 80 28 55



GAEC DES LOGES, horticulture
6 les Petites Loges
06 67 20 24 04



Entreprise Philippe POUPARD
Production de plaquettes forestières
06 22 57 11 15

20



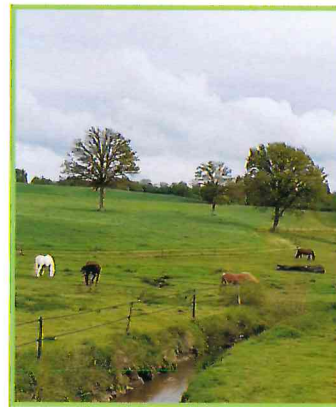
Erwan PASTY
1 rue Etienne Louis Genty - Fleurat
Entreprise de travaux agricoles 06 75 15 67 25



Sylvie MORET
Assistante maternelle agréée
2 Le Trois et Demi
05 55 41 01 10



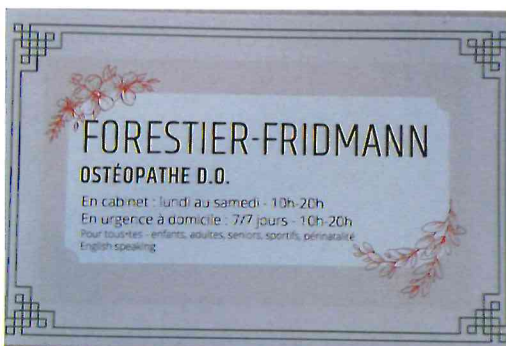
Justine LARAUD élevage de bovins Hereford et Galloway. Vente de viande en direct. Elevage de border collie (en non LOF). Renseignements et réservations au 06 02 23 98 71 ou sur ma page facebook : Justine Ptitgoutte



Claude ROUYERE
05 55 80 38 34 ou 07 86 20 02 20

Lolita Poupard, Ecurie de la Grange
Pension pour 35 à 40 chevaux sur 40 ha
06 81 12 92 73

21



Karine DEMARTY
4 les Boueix,
06 29 05 91 64
ka.demarty@gmail.com

Vente de viande d'agneau



Gîte de Brézenty
06 62 56 44 12

L'Amicale fleuratoise

Tout d'abord, l'Amicale Fleuratoise vous souhaite à tous une très bonne année 2024, qu'elle vous apporte bonheur et réussite.

A ce jour, le nombre d'adhérents est de 76.

Je tiens à remercier tous les membres du bureau et les adhérents pour leur aide dans les différentes manifestations aussi bien en amont qu'en aval.

Nous avons pu partager avec vous tout au long de l'année des moments conviviaux avec la foire aux plants, la brocante et des repas qui ont attiré beaucoup de monde, notamment des personnes extérieures à l'association. Nous avons également partagé des moments de découverte et de culture avec nos deux voyages organisés l'un dans le Périgord et l'autre dans le Cantal.



Dans la grotte de Lascaux



La grotte du Grand Roc



Visite du parc du Thot



Dans le Cantal

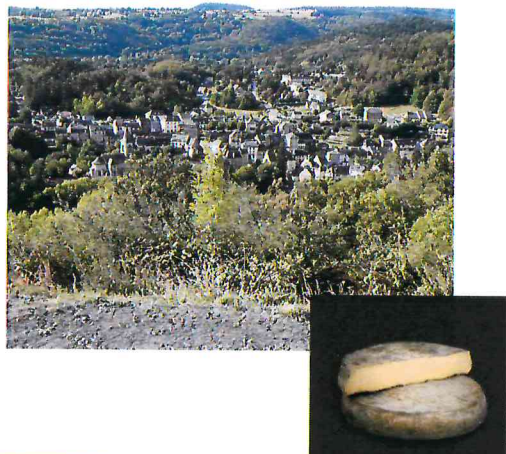


Le château de Murol

Comme chaque année, l'assemblée générale s'est déroulée le 25 novembre 2023 à la salle polyvalente de Fleurat. Le bilan financier a été présenté et voté à l'unanimité. Ensuite, la réélection des membres du bureau a été effectuée.

Le nouveau bureau est le suivant :

- Mme LAVAUD Aurélie, présidente
- M. RAMEIX Damien, vice-président
- Mme DEMARTY Karine, secrétaire
- M. BARRAT David, secrétaire adjoint
- Mme LAVAUD Julie, trésorière
- Mme RAMPENBERG Jannick, trésorière adjointe
- Mme BARRAT Nathalie, chargé des comptes
- M. GODARD Michel, chargé des comptes
- Mme FASSOT Mauricette, membre
- Mme AGUILLAUME Séverine, membre
- Mme IMBERT Marie-France, membre
- Mme RINGUET Michèle, membre
- Mme BERGER Marie-Claude, membre
- M.L'HUILLIER Maurice, membre



La ville de Saint-Nectaire avec visite d'une laiterie labellisée pour la fabrication du fromage AOP

La liste des manifestations pour l'année 2024 est la suivante :

- Samedi 17 février : repas soirée bourguignonne
- Samedi 16 mars : repas fondu frites et Karaoké
- Samedi 13 avril : repas soirée auvergnate
- Dimanche 28 avril : loto
- Samedi 25 mai : repas basse-côte
- Samedi 22 juin : voyage organisé
- Dimanche 07 juillet : brocante
- Samedi 31 août : repas moules frites
- Samedi 14 septembre : voyage organisé
- Samedi 19 octobre : repas soirée limousine
- Samedi 9 novembre : assemblée générale



Les fontaines pétrifiantes de Saint-Nectaire

23

L'Amicale fleuratoise prend plaisir à organiser ces manifestations, et toute suggestion nouvelle sera étudiée et réalisée dans la mesure de nos possibilités.

Si vous aussi souhaitez rejoindre l'Amicale fleuratoise, les cartes d'adhérents sont au prix de 7,50 € par personne jusqu'au 31 Janvier 2024 inclus. Vous pouvez les réserver auprès d'Aurélie LAVAUD au 06.69.94.44.71 ou de Julie LAVAUD au 06.99.25.20.60.

N'oubliez pas, pour suivre nos aventures, rendez-vous sur notre page Facebook Amicale fleuratoise.

Je vous souhaite de nouveau, bonne année, bonne santé pour 2024.
Bien Amicalement.

Aurélie LAVAUD, présidente.

Danse libre à Fleurat

L'année a démarré sous les meilleurs auspices avec de nombreuses inscriptions. Pour accueillir confortablement toutes ces nouvelles danseuses deux cours hebdomadaires sont proposés :

- . l'un le mercredi de 18h à 19h30,
- . l'autre le vendredi de 18h à 19h30.

Nous prévoyons un stage de danse pour la Pentecôte le samedi 18 et le dimanche 19 mai 2024. Il sera animé par Nathalie Ducouret.



Le vendredi 23 Juin 2023 à la salle polyvalente, devant un public nombreux deux groupes de danses - Danse Libre Fleurat et Creuse Maghreb ont offert un aperçu de leurs univers.

Dans la première partie le groupe Danse Libre Fleurat a évolué sur des musiques classiques, de film, de variétés. Simplicité et épure du geste...

Dans la deuxième partie le spectacle Creuse Maghreb a emporté les spectateurs dans un tout autre monde. Parées de magnifiques costumes les danseuses ont évolué sur des musiques orientales.



Tout le monde s'est retrouvé autour d'un buffet convivial à l'ombre des catalpas.

Nous vous invitons au spectacle gratuit **le vendredi 21 Juin 2024** à 19h à la salle polyvalente de Fleurat.

Nous remercions la municipalité de Fleurat qui nous offre cette belle salle.

La présidente,
Chantal BARDET



L'assemblée générale de l'ACCA a eu lieu le 11 juin 2023 . Il a été évoqué la gestion générale de l'association (bilan financier, lâchers de gibiers,).

Le nombre d'adhérents est stable par rapport à l'année précédente.

Au cours de la saison écoulée, les dégâts liés à la destruction des cultures par les sangliers sont limités. Cette année, on constate une hausse de leur population par rapport à l'année précédente. Au cours de la campagne de chasse, un sanglier de plus de 100 kg a été tué sur la commune.

La Fédération Départementale des Chasseurs a attribué 35 bracelets chevreuils pour la saison 2023/2024 (identique à la saison précédente). Lors du tir d'été, 5 chevreuils ont été tués.

Les lâchers de perdreaux et de faisans s'élèvent à 300 pièces et ont eu lieu à intervalles réguliers.

Des battues aux nuisibles sont toujours organisées le dimanche matin à compter du mois de janvier. En effet, on note une forte recrudescence de renards.

Le traditionnel concours de pétanque a eu lieu le 1^{er} dimanche d'août et l'ACCA a enregistré une fréquence moindre.



Les dates à retenir :

- la prochaine assemblée générale aura lieu le **2 juin**.
- le concours de pétanque aura lieu le **4 août 2024** après-midi

Le président
Christian BADOUILLE



L'association a réalisé des actions variées :

Jacqueline Bonnaval a animé l'atelier Scrabble le mardi après-midi tous les 15 jours dans une ambiance détendue, relayée par Michel Arsendeau en fin d'année. Un groupe de 4 à 5 personnes y participe très régulièrement.

Christine Grébonval mène un atelier créatif gratuit depuis octobre, à des dates fixées avec les participants ; c'est une initiation au dessin et à la peinture ainsi qu'à l'origami ou à la linogravure, dans un climat propice à la création. Plusieurs adultes et enfants y participent. Fleur de lire prend en charge les fournitures. Seule l'adhésion à l'association est demandée. N'hésitez pas à y participer !

Notre Gazette de Fleurat avait repris son rythme depuis avril 2022 avec trois numéros en 2022 et un en 2023. Elle est de nouveau suspendue depuis l'été, en attendant une réunion avec les autres associations et la commune pour réfléchir à son fonctionnement.

La bibliothèque municipale, ouverte tous les samedis matins de 9h à 12h, est gratuite. Des choix de documents et des recherches pour des usagers sont effectués régulièrement à la bibliothèque départementale. Deux personnes bénéficient du portage à domicile.

Les animations 2023 : dimanche 5 février à 14h30, le Quiz a été suivi d'un goûter de crêpes ; 35 personnes ont joué par équipes dans la bonne humeur. Samedi 25 mars, la causerie sur les oiseaux de nos campagnes de Jean Michel Bienvenu, a rassemblé 32 personnes. Dimanche 23 avril, le vide-greniers de la Foire artisanale a rempli la rue principale de chalands, moins que d'habitude à cause du mauvais temps. Espérons un beau temps pour la prochaine édition ! Samedi 17 juin, la causerie d'Yves Lavalade sur les noms de famille du Limousin a intéressé 22 personnes. Samedi 22 Juillet, la balade contée avec Sandrine Gniady et Vincent Brusel, programmée à la nuit tombante pour un retour à la lumière des étoiles, a attiré 38 personnes. Dimanche 29 octobre, Jean Pierre Moutoulatchimy a réuni 35 personnes venues écouter quelques chansons de La Réunion et plusieurs de ses compositions. Les 18 et 19 novembre, Livres en fête a attiré 70 visiteurs généreux ; plus de 150 livres vendus ! La causerie de Marie-France Houdart sur les femmes du Limousin a réuni 19 personnes. Dimanche 3 décembre, l'atelier de fabrication de cartes et de décoration de fête a rassemblé une douzaine de personnes et deux visiteurs. Quel plaisir aussi de déguster de délicieuses friandises de fête !

26 L'assemblée générale, réunie le 2 décembre, a élu son nouveau bureau pour les trois prochaines années : Cristina Grajdeanu, secrétaire, Michel Arsendeau, trésorier-adjoint, Roland Grébonval, trésorier, Marie Pascale Bonnal, présidente. Membres actifs : Jacqueline Bonnaval, Stéphanie Dupy, Christine Grébonval et Mickaël Sanchez. Membre de droit : Michel Ringuet, maire de Fleurat. Présidente d'honneur : Emilienne Pinaud.

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque s'enrichit de Liséa Barrat et Stéphanie Dupy. Que tous soient remerciés de s'impliquer ainsi dans la vie associative de Fleurat !

Les projets 2024 : quiz le 18 février, chansons irlandaises le 17 mars, foire aux plants et vide-grenier le 21 avril, Coquelicontes fin mai, causerie sur la faune des bois et des forêts en juin, exposition sur les maçons de la Creuse du 12 au 21 juillet avec un rallye sur les métiers d'autrefois et une conférence le 20 ou le 21 juillet, concert romantique à l'église le 9 août, causerie sur le rail dans la Creuse en octobre, Livres en fête les 16 et 17 novembre avec la rencontre d'un illustrateur, bourse aux jouets le 15 décembre. Et toujours, les ateliers Scrabble, créatif, la bibliothèque municipale ... de très bons moments en perspective, gratuits pour les ateliers et la bibliothèque, à des prix très abordables pour toutes les autres réjouissances !

Un sondage va recueillir vos envies d'autres activités. Du co-voiturage peut être organisé pour venir jusqu'à la salle polyvalente ; n'hésitez pas à téléphoner au 06 33 52 39 52. A bientôt !

Marie Pascale Bonnal,
présidente de Fleur de lire



Animations Fleur de Lire 2023

- Les oiseaux des campagnes limousines
- Les noms de famille en Limousin (1)
- Quizz de culture générale (2)
- Musique réunionnaise (3)
- Balade contée (4)
- Vide – grenier (5)
- Les ateliers créatifs (6)
- Les ateliers de Noël (7)
- La braderie de livres (8)
- La vie des femmes dans le Limousin (9)



Etat civil

mariages

BIGANT Jordane et BODINAT Aurore le 29 avril 2023

GAILLARD Joël et SEGUIN Véronique le 14 août 2023

AUFRAGNE Sébastien et LIONDOR Vanessa le 19 août 2023



PACS

28

DESCOMBES Olivier et GOUT Elodie le 21 mars 2023

SARRET Sébastien et DA SILVA Elisabeth le 28 avril 2023

CHANTEPIE Loïc et AUBRUN Karine le 18 décembre 2023

décès

JANNOT André, le 11 janvier 2023

GIRARD François, le 9 février 2023

Une pensée est demandée pour les personnes décédées en EHPAD
et qui ont passé une partie de leur vie dans la commune :

LHABITANT Paulette veuve LAVAUD, le 17 septembre 2023

SINAUD Clotilde veuve CANTO, le 12 décembre 2023



Mairie de Fleurat (23320)

Tél : 05 55 51 00 28

fleurat.mairie@gmail.com

site internet : fleurat.fr



**la CREUSE
le Département**

